

STATUT

« ENGAGEMENT Etudiant »¹

(ENGAGE)

Validé au CEVU de Grenoble INP-UGA du 30/09/21

- **Contexte législatif national**
- **Mise en Œuvre à Grenoble INP-UGA**
- **Contenu du dossier de candidature et calendrier**
- **Cahier des charges rapport et soutenance**

¹ Statut initié à l'INP Toulouse, document adapté à Grenoble INP-UGA

Contexte législatif national

La loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche demande aux établissements d'enseignement supérieur d'élaborer un projet d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire.

« La loi "Égalité et Citoyenneté" du 27 janvier 2017 souhaite créer les conditions d'un renforcement de l'engagement des élèves et des étudiants et instaure un principe de validation obligatoire, au sein des formations de l'enseignement supérieur, des compétences, connaissances et aptitudes acquises par un engagement dans une activité bénévole, dans une mission de service civique ou dans la réserve opérationnelle de la défense. »²

Le décret n°2017-962 du 10 mai 2017 prévoit les conditions de cette reconnaissance à compter de l'année universitaire 2017-2018.

« Art. D. 611-7. – Les établissements d'enseignement supérieur dispensant des formations sanctionnées par un diplôme d'enseignement supérieur valide, au titre de la formation suivie par l'étudiant et sur sa demande, les compétences, connaissances et aptitudes qu'il a acquises dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 et qui relèvent de celles attendues dans son cursus d'études....

« Art. D. 611-8. – La validation s'accompagne d'une inscription dans l'annexe descriptive au diplôme ou de toute autre modalité déterminée par l'instance compétente en matière d'organisation des formations définie à l'article D. 611-7.

« Art. D. 611-9. – Sur demande de l'étudiant, les établissements d'enseignement supérieur prévoient les aménagements dans l'organisation et le déroulement des études et des examens ainsi que les droits spécifiques, qui permettent de concilier l'exercice des activités mentionnées. »¹

¹ Extrait de la « note sur les modalités de reconnaissance de l'engagement citoyen des étudiants » rédigée par la CGE

Mise en œuvre à Grenoble INP-UGA

Grenoble INP-UGA reconnaît depuis de nombreuses années l'engagement de ses étudiant.e.s dans la vie associative, institutionnelle et citoyenne. Depuis l'année universitaire 2012-13 le statut du Vice-Président étudiant est intégré au règlement cadre des études. Chaque année environ 150 étudiant.e.s au sein de Grenoble INP-UGA bénéficient de crédits ECTS (avec ou sans aménagement de scolarité) pour la valorisation de leur engagement dans différentes associations dans l'établissement, les écoles ou avec un partenaire extérieur.

Les Dispositions suivantes figurent dans le règlement cadre des études 2021-2022.

Chapitre II section 2 Reconnaissance dans la formation de l'engagement associatif, citoyen, [culturel, entrepreneur, sportif – non concerné par la charte ENGAGE]

L'élève [...] investi.e dans une activité associative liée directement ou non à la vie de l'établissement (ex : fonction de vice-présidence étudiant, président.e du Grand Cercle) [...], peut demander à la. au directeur.trice de l'école la valorisation de cet investissement. Si la demande est acceptée, l'engagement fait l'objet d'un suivi et d'un livrable.

Le projet individuel est noté ou apprécié suivant les cas par un.e enseignant.e ou une commission ad-hoc. La validation de cet investissement est accordée par la.le directeur.trice de la composante qui attribue un maximum de 6 crédits ECTS par an.

Cet investissement ne peut pas faire l'objet d'un rattrapage.

La validation dans la formation de toutes les activités des étudiant.e.s est décrite dans le document « statut ENGAGEMENT Etudiant ».

Chapitre II section 2 : Dispense d'enseignement

La.le directeur.trice de l'école a la possibilité sur avis des enseignant.e.s concerné.e.s d'accorder des dispenses pour certains enseignements aux élèves qui en font la demande justifiée. Compte tenu des acquis validés ou de l'investissement dans lequel l'élève est engagé et pour chacun des enseignements retenus, la.le directeur.trice définit les modalités de notation et fixe les activités sur lesquelles les bénéficiaires devront reporter leurs efforts.

Le statut « ENGAGEMENT Etudiant » (ENGAGE) est attribué, suite à la demande de l'étudiant.e, par une commission, mise en place dans chaque école, composée de membres de la direction et/ou de la direction des études de l'école de formation accueillant l'étudiant.e candidat.e en lien avec le.la responsable du statut au niveau de Grenoble INP-UGA.

L'attribution du statut « ENGAGE » se fera après analyse par cette commission du dossier de candidature. Ce statut est donné pour une année universitaire et sera mentionné dans le supplément au diplôme. La liste des étudiant.e.s bénéficiant du statut « ENGAGE » sera présentée annuellement lors d'un CEVU de l'établissement. En fin d'année l'étudiant.e rédige un court rapport réflexif (10 pages maximum) sur les finalités de son engagement et les compétences acquises. Il pourra également lui être demandé de réaliser une soutenance orale. Le cahier des charges du rapport et de la soutenance sont présentés en fin du présent document.

En sus des dispositions réglementaires générales rappelées en début de document, les précisions suivantes sont convenues avec toutes les parties prenantes :

Le.la Vice-Président.e Etudiant (VPE), le.la Vice-Président.e adjoint.e et le.la Président.e du Grand Cercle ont droit à un aménagement de scolarité correspondant au maximum à 6 crédits ECTS chacun soit la possibilité de compenser au maximum un module ou une unité d'enseignement.

Les membres de l'équipe de gouvernance du Grand Cercle (incluant le.la Président.e) peuvent, dans le cadre de leur travail en équipe, partager 12 crédits maximum pour des aménagements de scolarité.

Selon l'importance de leur investissement, peuvent également bénéficier d'une reconnaissance de leur engagement, **dans la limite de 3 crédits ECTS sur l'année** :

- Les Présidents.es d'associations établissement : Association théâtre à Grenoble INP-UGA, BEST Grenoble, BIE (Bureau International des Etudiants), Fanfar'naque INP, Ingénieurs Citoyens, Les Golden Cats, INProd, INPulse, Raid INP, Solida'rire (liste non limitative, les demandes sont étudiées de manière ad hoc chaque année en fonction des projets proposés – avis donné par la mission formation)
- Les Présidents.es d'associations écoles : cercles écoles, groupements Alumni, Junior entreprise, ou autre association école.
- Les étudiants.es ayant un engagement citoyen auprès de différentes organisations ou associations d'intérêt général (SDIS, Samu Social, réservistes, protection civile, liste non exhaustive)
- Les étudiants.es ayant un engagement en tant que élu.e dans une des instances de l'Université Grenoble Alpes (Conseil d'Administration, Conseil Scientifique, Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire, vice-président étudiant)

Les demandes d'engagement sont appréciées chaque année par une commission ad hoc de l'école qui accorde la valorisation et décide de la forme que prendra cette valorisation. L'engagement étudiant peut donner lieu à un aménagement avec des crédits ECTS et du temps libéré, s'il est considéré comme une modalité particulière d'acquisition des compétences liées à un enseignement. En l'absence d'aménagement, l'engagement sera reconnu par des crédits ECTS en sus du cursus diplômant qui seront intégrés à la moyenne d'année. Sauf demande exceptionnelle, ou engagement spécifiques évoqués ci-dessus (vice-présidence étudiant - présidence Grand Cercle), il est convenu que 3 crédits ECTS au maximum peuvent être valorisés sur une année au titre d'un engagement étudiant (avec ou sans aménagement de scolarité).

L'évaluation de l'engagement sera réalisée par une commission ad hoc, constituée au niveau de l'école à laquelle est rattaché l'étudiant.e, ou au niveau de l'établissement si l'engagement concerne l'établissement dans son ensemble. Pour l'établissement, c'est la mission pédagogique de l'établissement qui réalisera l'évaluation des étudiants dont l'action porte sur tout l'établissement à savoir : le.la vice-président.e étudiant et son.sa adjoint.e, le.la Président.e du Grand Cercle et les membres du bureau, les présidents.es d'associations Grenoble INP-UGA (voir liste ci-dessus), les élus.es UGA.

Engagement	Statut	Valorisation
Vice-Président.e étudiant et son adjoint.e	De droit	6 crédits ECTS au maximum chacun (avec dispense de cours de droit)
Elu.e EPE UGA	De droit	3 crédits ECTS au maximum (sauf Vice-Président.e étudiant UGA – décision ad hoc)
Président.e du Grand Cercle et bureau	De droit	12 crédits ECTS au maximum pour l'ensemble du bureau (dont 6 crédits ECTS max pour le Président) avec dispense de cours de droit
Président.e association Grenoble INP-UGA	Attribué par une commission ad hoc école (en concertation avec l'établissement)	3 crédits ECTS au maximum avec ou sans dispense de cours
Président.e association école ou engagement école	Attribué par une commission ad hoc école	3 crédits ECTS maximum avec ou sans dispense de cours
Etudiant.e engagé.e auprès d'une organisation ou d'une association d'intérêt général (engagement citoyen)	Attribué par une commission ad hoc école	3 crédits ECTS maximum avec ou sans dispense de cours

Dossier de Candidature et calendrier

Selon les écoles le dossier de candidature pourra être déposé selon un format libre ou à l'aide du dossier de candidature disponible en ligne sur le site de l'établissement (<https://www.grenoble-inp.fr/fr/formation/etudiants-engages-dossier-de-candidature>) et sur les sites des écoles (se renseigner auprès de son école).

Pour l'évaluation de la candidature, une attention particulière sera apportée :

- **A la présentation des motivations de l'étudiant.e**
- **A la description des projets envisagés durant la période d'engagement**
 - Objectifs et enjeux des projets,
 - Rôle de l'étudiant.e dans ces projets
 - Pour les étudiant.e.s demandant un aménagement de scolarité, une description plus détaillée des projets est attendue avec notamment :
 - *Le nombre d'étudiant.e.s impliqué.e.s dans l'organisation du projet et le nombre d'étudiant.e.s impliqué.e.s en qualité de participants au projet proposé ;*
 - *La chronologie et le temps nécessaire à la réalisation du projet (en amont, pendant et après)*
 - *La période de réalisation du projet (mois, jour (s), ...)* ;
 - *Le dispositif de sécurité et de prévention ;*
 - *Le budget géré et les démarches envisagées pour l'obtention d'autres sources de financement (partenariat, sponsors, ...)* ;
 - *La prise en compte des questions liées au développement durable et à la responsabilité sociétale dans le projet ainsi que tout autre élément jugé utile pour le projet.*
- **Aux compétences que l'étudiant.e envisage de mobiliser/développer dans cet engagement en relation avec le référentiel de compétences de l'école**

Dans le cas général, la demande d'engagement doit être déposée auprès de l'école au plus tard dans le premier mois qui suit la rentrée universitaire à l'aide du formulaire présenté ci-dessus afin que l'aménagement puisse être mis en place dans les meilleures conditions.

Dans le cas d'une demande d'aménagement de scolarité portant sur le deuxième semestre, selon les consignes fournies par l'école, la demande d'engagement pourra être déposée au plus tard dans les quinze premiers jours de janvier (se renseigner sur le calendrier précis auprès de son école).

Evaluation de l'engagement étudiant

Vous avez demandé des crédits ECTS pour valoriser votre engagement étudiant dans le cadre de vos études à Grenoble INP-UGA. Selon votre engagement vous serez évalué par votre école ou par l'établissement.

L'évaluation se fera sur la base d'un rapport et, selon le cas, d'une soutenance orale (se renseigner auprès de son école). Pour les étudiant.e.s ayant un engagement au niveau de l'établissement, ils seront évalués par la mission Formation sur la base de la remise d'un rapport et une soutenance orale.

Dans le cas où votre engagement prévoit la remise d'un rapport ainsi qu'une soutenance orale, les deux restitutions devront être complémentaires :

1. Le rapport devra permettre d'identifier les actions conduites durant l'année pour mener à bien votre mission ainsi que ce qui a été mis en place avec votre successeur pour la pérennisation de votre action au sein de l'association ou en tant qu'élu.e..

Consignes : Nombre de pages compris entre 6 et 10 pages maximum

2. La soutenance orale sera l'occasion de mettre en évidence comment vous avez pu développer/mobiliser des compétences professionnelles dans votre engagement étudiant.

Consignes : 10 mn de présentation et 20 mn de questions/réponses.

Dans le cas où seul un rapport est demandé, celui-ci devra présenter à la fois la mission confiée, les actions mises en place pour le passage de relais avec votre (vos) successeurs et les compétences mobilisées dans votre engagement étudiant.

Consignes : Nombre de pages compris entre 6 et 10 pages maximum

Le tableau ci-dessous précise les attendus en termes de contenus et en termes de forme pour le rapport et la soutenance orale.

Ce qui est attendu de vous
<p>Présentation et analyse de votre action sur l'année et du passage de relais avec votre (vos) successeur(s) :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Mission (caractériser la mission prise, réaliser un bref état des lieux de l'organisation lors de votre prise de responsabilité, formaliser votre « lettre de mission » à partir de verbe d'action)▪ Actions réalisées dans la mission et méthodologie adoptée pour conduire ces actions (donner des éléments factuels)▪ Passage de relais (qu'est ce qui a été mis en place ou comment vous imaginez la suite ? qu'est-ce que vous laissez derrière vous ? quel recul avez-vous aujourd'hui sur le passage de relais effectué par votre prédécesseur ?)▪ Points de vigilance et conseils à votre successeur <p><i>Consignes : Ne soyez pas uniquement descriptif, prenez du recul et adoptez un point de vue critique (soulignez ce qui s'est bien passé, identifiez éventuellement des axes d'amélioration, illustrez vos propos par des actions concrètes).</i></p> <p>Ces éléments devront être inclus dans le rapport (10 pages max)</p>

Mise en évidence des compétences développées ou utilisées au service de votre engagement.

- Que retirez-vous de cet investissement par rapport à votre formation ? Quelles sont les compétences développées/utilisées dans le cadre de votre mission en relation avec le référentiel de compétences de votre formation
- Comment avez-vous agi en professionnel responsable, notamment en gérant de front les études et la mission (gestion des projets, des contraintes de temps, des interlocuteurs, etc.)

Consignes : Pensez à documenter, argumenter et donner des exemples.

Ces éléments devront être développés lors de la soutenance orale ou inclus dans le rapport (si pas de soutenance orale).

Forme du rapport

Seront appréciés la structuration globale du document, la qualité rédactionnelle ainsi que le respect des consignes en termes de nombre de pages.

Consignes : Nombre de pages compris entre 6 et 10 pages maximum

Forme de l'oral

Seront appréciés la structuration de la présentation, la qualité du support, le caractère professionnel de la présentation, le respect du temps imparti.

Le jury appréciera également la capacité de l'étudiant.e à répondre aux questions de manière pertinente et synthétique.

Consignes : 10 mn de présentation et 20 mn de questions/réponses.

La note sera basée sur le rapport, la présentation orale et les réponses aux questions sur l'ensemble.

Ces critères sont indépendants de la mission en elle-même et du nombre de crédits ECTS alloués. L'objectif est de voir comment vous savez valoriser votre investissement.

Grille d'évaluation indicative (se renseigner auprès de son école)

Evaluation du rapport	Notation / 10
- Forme du rapport (structuration du document – qualité rédactionnelle – respect du nb de pages)	Forme (/5)
- Contenu du rapport (respect du cahier des charges)	Contenu (/5)
Evaluation de la soutenance orale	Notation / 10
- Forme de l'oral (structuration de la présentation - qualité du support – caractère professionnel de la présentation – facilité de communication à l'oral – respect du temps imparti)	Forme (/5)
- Contenu de la présentation orale (respect du cahier des charges)	Contenu (/5)
Evaluation de la réflexion menée par l'étudiant.e sur son engagement de manière globale (rapport + oral + capacité de réponse aux questions) :	Notation / 10
- Pérennisation de l'action engagée au service d'une association ou en tant qu'élue	Pérennisation (/5)
- Mise en évidence des compétences mobilisées/développées	Compétences (/5)